

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 janvier 2026

---

SAUVEGARDER ET RENFORCER LE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA LUTTE  
CONTRE LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE - (N° 1264)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 4

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Delaporte

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 17, substituer aux deux occurrences de l'année :

« 2023 »,

l'année :

« 2024 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à actualiser les données relatives au nombre de personnes ayant contracté le virus en 2024 ainsi qu'au nombre de décès liés à ce virus au cours de la même année. Les données actualisées font apparaître une stabilité des indicateurs, ces chiffres étant identiques à ceux constatés en 2023.

Cette mise à jour s'appuie sur les informations les plus récentes communiquées au rapporteur lors de ses échanges avec les représentants du Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), dans le cadre de ses travaux.